

<b>Règlement complet Opération</b> <b>« Savourez la mi-temps avec William Saurin »</b>
---

**Article 1 – Société organisatrice :**

La société William Saurin 81-89 av du général Leclerc – 77407 Lagny sur Marne cedex (RCS Meaux 342 401 965), organise pour ses produits appertisés Pâtés et Salades à marque William Saurin un jeu gratuit sans obligation d'achat sur internet, intitulé « Savourez la mi-temps ! » du 15/04/08 au 31/12/2008 inclus.

**Article 2 - Conditions générales :**

Le Jeu est ouvert à toute personne majeure résidant en France métropolitaine (DOM et Corse comprise), à l'exclusion des membres des sociétés organisatrices et de leur famille.

La participation à ce jeu ne peut se faire que par internet sur le site [www.william-saurin.fr](http://www.william-saurin.fr) à l'exclusion de tout autre moyen. Les participants sont informés et acceptent que les informations saisies dans le formulaire d'inscription rempli lors de l'adhésion valent preuve de leur identité et sont remplies de bonne foi.

La participation à ce jeu est strictement nominative et doit se limiter à une participation par foyer (même nom, même adresse postale). Les participants ne peuvent en aucun cas participer sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres participants. Le site est à vocation essentiellement ludique. Pour permettre à tout joueur d'avoir une chance de gagner, la participation au Jeu implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres joueurs. Les organisateurs se réservent le droit de poursuivre par tout moyen, toute tentative de détournement du présent règlement, notamment en cas de communication d'informations erronées, ou de tentatives de fraude.

L'organisateur informe les joueurs qu'ils ont mis en place tous les moyens techniques nécessaires à l'application des règles énoncées ci-dessus. En cas de litige, un justificatif d'identité pourra être demandé.

L'adresse du site [www.william-saurin.fr](http://www.william-saurin.fr), ainsi que les modalités qui donnent accès au jeu sont véhiculées sur les produits porteurs à marque William Saurin

**Article 3 – Conditions de participations :****Mécanisme du Jeu :**

Pour participer au jeu, il suffit de

Se procurer un code :

- Soit en achetant un produit William Saurin porteur de l'opération et en découvrant un code imprimé au verso de l'étiquette du produit.
- Soit en demandant un code gratuit à l'adresse du jeu avant le 30/11/08 en envoyant ses coordonnées à « savourez la mi-temps avec William Saurin » cedex 3282 – 99328 Paris Concours. Cette demande est limitée à un code par foyer ( même nom , même adresse) pour toute la durée du jeu.

Se connecter sur le site Internet [www.william-saurin.fr](http://www.william-saurin.fr) entre le 15/04/2008 et le 31/12/2008 minuit, de remplir complètement le formulaire mis en place sur le site pour s'inscrire et notamment renseigner ses noms, prénom, adresse postale, adresse électronique, civilité et code inscrit sur le produit William Saurin ou obtenu via le canal gratuit, valider l'inscription en cliquant sur le bouton “ valider ”.

- Une fois inscrit, l'internaute participera aux instants gagnants prédéterminés par tirage au sort informatique et réparti aléatoirement sur toute la durée du jeu. La liste de ces instants gagnants est déposée chez huissier.

Il est entendu qu'un joueur est défini comme une personne physique unique : toute utilisation d'adresses e-mail différentes pour un même participant serait considérée comme une tentative de fraude entraînant l'élimination définitive. Par ailleurs toute fausse adresse ou adresse indiquée sans l'accord du destinataire pourrait entraîner une élimination définitive.

Il est entendu que l'adresse e-mail indiquée est uniquement utilisée afin de proposer la participation au Jeu et n'est en aucun cas conservée par la suite si le destinataire ne souhaite pas s'inscrire au Jeu.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler un gain si le gagnant n'a pas saisi correctement les coordonnées permettant de l'identifier et de lui faire parvenir ses lots ou s'il s'est avéré que le même joueur s'est inscrit sous différentes identités. Si les coordonnées d'un gagnant sont inexploitable (incomplètes, erronées...), ce dernier perdra le bénéfice de son lot. La responsabilité des Organisateur ne peut être recherchée concernant tous les incidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation du lot attribué.

#### **Article 4 – Dotations mises en jeu :**

- 50 Téléviseurs Plasma sous la forme d'un chèque bancaire de 1000€ TTC.  
Le montant de 1000€ correspond à un téléviseur HD ready / taille de l'écran en diagonale de 107 cm / TNT intégrée / son stéréo Nicam.
- 500 ballons d'une valeur commerciale de 10€ TTC

Parallèlement, tous les participants qui n'auront pas eu la chance de gagner une des dotations énumérées ci-dessus, seront gagnants d'un Bon de réduction d'une valeur de 0,30 €TTC à valoir sur un prochain achat de la gamme Pâtés salades William Saurin (bons valables jusqu'au 30 juin 2009).

Il ne sera attribué qu'un seul lot par foyer (même nom, même adresse) pendant toute la durée du jeu.

#### **Article 5 – Envoi des lots :**

##### 5.1. Gagnant d'un téléviseur Plasma :

Le gagnant devra renvoyer en recommandé R1 l'original de son code jeu en indiquant sur papier libre ses coordonnées complètes ( nom, prénom et adresse postale, numéro de téléphone et adresse e-mail valide) au plus tard le 31/12/08 ( cachet de la poste faisant foi) à : . « savourez la mi-temps avec William Saurin » cedex 3282 – 99328 Paris Concours

Le gagnant recevra son chèque 1000 Euros par courrier en recommandé avec accusé de réception sous 4 à 8 semaines.

##### 5.2. Gagnant d'un ballon :

Le gagnant recevra sa dotation sous 4 à 8 semaines environ par colis postal à l'adresse indiquée sur le formulaire lors de son inscription.

##### 5.3 Gagnant d'un bon de réduction de 0,30€

Les gagnants pourront au choix télécharger le BR personnalisé et l'imprimer ou bien le recevoir par courrier à l'adresse indiquée sur le formulaire lors de son inscription.

Les lots sont strictement personnels et ne sont pas cessibles.

Ils ne pourront en aucun cas être remboursés en tout ou partie ou échangés contre tout autre article ou service. Si, pour des raisons indépendantes de la volonté de la société organisatrice, le(s) gagnant(s) ne pouvaient pas profiter de leur lot, lesdits lots deviendront la propriété de la société organisatrice qui sera libre de le ré-attribuer ou non à toute personne de son choix.

Si l'un des lots était indisponible, la société organisatrice se réserve le droit d'attribuer un lot similaire de même valeur. Les données relatives aux gagnants seront conservées pendant un délai de 1 mois à dater de la clôture du jeu. Toute réclamation ultérieure est irrecevable.

#### **Article 6 - Litiges et responsabilités :**

La société organisatrice se réserve le droit de cesser, interrompre ou proroger le jeu en tout temps si les circonstances l'exigeaient et sans qu'une quelconque indemnité ne soit exigible par les participants. La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être engagée de ce fait.

L'organisateur dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet empêchant l'accès et/ou le bon déroulement du Jeu, notamment dû à des actes de malveillance externes.

Plus particulièrement, la société organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

L'utilisation de procédés permettant de participer au Jeu de façon mécanique est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive du participant.

L'organisateur pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la

détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.  
La responsabilité de l'organisateur ne pourra être engagée en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique.

D'une manière générale, la société organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient arriver aux gagnants pendant la jouissance des lots attribués ou qui pourraient affecter lesdits lots. S'agissant des lots, la responsabilité de la société organisatrice est strictement limitée à la délivrance des lots effectivement et valablement gagnés et offerts dans le cadre du jeu. La société organisatrice n'est ni fournisseur, ni vendeur, ni distributeur des lots (sa responsabilité étant limitée à l'acte juridique de leur délivrance) et n'endosse aucune responsabilité contractuelle au bon fonctionnement à la conformité des lots attribués. La société organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction des gagnants concernant leurs lots.

#### **Article 7 - Règlement :**

Le règlement complet du Jeu est déposé chez Maître Le Honsec huissier de justice, 92, rue Angivillier, 78120 RAMBOUILLET.

La participation à ce jeu implique la pleine et entière acceptation du présent règlement complet. Comme indiqué dans les formulaires d'inscription, cette acceptation est manifestée, sur le jeu Internet, par l'action du joueur sur la touche "Jouer" située en bas de l'écran d'inscription. Aucune contestation s'y rapportant ne peut être admise. Tous les cas non prévus par le règlement complet seront tranchés par la société organisatrice.

#### **Article 8 - Disponibilité du règlement :**

Jeu gratuit sans obligation d'achat. Le présent règlement sera adressé à titre gratuit jusqu'au 31/12/2008 à toute personne qui en fera la demande par courrier à l'adresse du jeu « Savourez la mi-temps avec William Saurin » cedex 3282 – 99328 Paris Concours.

Le remboursement du timbre de demande d'envoi du règlement tarif lent en vigueur, moins de 20 grammes, sera effectué sur simple demande écrite à l'adresse du jeu accompagné d'un RIB/RIP. Un seul remboursement pourra être obtenu par foyer (même nom, même adresse postale). Le règlement du jeu est également disponible à l'adresse du jeu [www.william-saurin.fr](http://www.william-saurin.fr)

#### **Article 9 - Droits de propriété littéraire et artistique :**

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique ou les droits voisins, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce jeu sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées.

#### **Article 10 - Remboursement des participations:**

##### **Frais de connexion :**

Les frais de connexion électronique seront remboursés sur simple demande écrite en précisant l'heure et la date de connexion accompagnée d'un RIP ou d'un RIB à l'adresse suivante : « Savourez la mi-temps avec William Saurin » cedex 3282 – 99328 Paris Concours avant le 31/12/2008 minuit, cachet de la poste faisant foi, sur la base forfaitaire de 0,26€ TTC. Il ne sera remboursé qu'une seule participation par foyer (même nom, même adresse postale). Les frais d'affranchissement seront également remboursés au tarif lent en vigueur (base 20g tarif lent en vigueur) sur simple demande écrite. Les correspondances présentant une anomalie (incomplètes, illisibles, insuffisamment affranchies) ne pourront être prises en compte.

##### **Canal gratuit :**

Remboursement du timbre pour la demande de code gratuit au tarif lent en vigueur pour une enveloppe de moins de 20 g sur simple demande écrite à l'adresse du jeu ; dans la limite d'une demande de code par foyer ( même nom, même adresse) pendant toute la durée du jeu.

##### **Gagnants Ecran Plasma:**

Remboursement des frais d'envoi du code jeu au tarif d'un recommandé R1 moins de 20g en vigueur sur simple demande écrite à l'adresse du jeu.

Les demandes de remboursement doivent être adressées par écrit avant le 31/12/08 à l'adresse du jeu, sauf pour les demandes de remboursement du timbre utilisé pour la demande d'un code jeu gratuit, qui sont à adresser avant le 30/11/08.

Les demandes doivent mentionner les coordonnées (nom, prénom, adresse) et être accompagnées d'un RIB ou RICE. Les remboursements seront effectués par virement bancaire dans un délai d'environ 8 semaines à compter de la réception de la demande.

Les demandes ci-dessus s'effectueront pendant la période du jeu 15/04/08 aux 31/12/2008 inclus (le cachet de la poste faisant foi). Au-delà de cette date, celles-ci ne seront pas prises en compte. Ne seront traitées que les demandes effectuées par courrier.

#### **Article 11 - Informatique et Libertés :**

Les coordonnées personnelles des participants recueillis par l'intermédiaire de ce jeu sont destinées à la Société William Saurin et sont nécessaires à la prise en compte de la participation.

Elles pourront être utilisées à des fins de prospection commerciale par la société organisatrice ou par des sociétés partenaires ; sous réserve d'avoir obtenu l'accord préalable et express des participants via la case à cocher présente sur le bulletin de participation. Conformément à la Loi N° 78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de radiation des informations le concernant en écrivant à William Saurin , 81-89 av du Gal Leclerc – 77407 Lagny sur Marne cedex.

Par ailleurs, les gagnants autorisent la Société organisatrice à publier leur nom, prénom, adresse postale ainsi que la liste des lots gagnés dans toute campagne promotionnelle liée au présent jeu sans que cette utilisation ne fasse l'objet d'une quelconque rémunération, d'un droit ou d'un avantage autre que la remise du lot.

#### **Article 11 – Adresse du jeu :**

**« Savourez la mi-temps avec William Saurin » - cedex 3282 – 99328 Paris Concours**